

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 Novembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 13-11-2023/67

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE MONTMELIAN EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La commande publique fait partie des axes d'intervention du programme « Territoire engagé transition écologique » compte tenu des possibilités qu'elle offre aux collectivités pour mener des projets plus vertueux en matière d'environnement. La Ville mène des actions depuis de nombreuses années sans avoir pris le temps de formaliser ses engagements par une délibération générale. La présente délibération a pour objectif de valoriser la politique menée par la Commune en matière d'achats.

La prise en compte du développement durable peut se faire au niveau de la définition des besoins (objet du marché, spécifications des cahiers des charges) et/ou au niveau des critères d'attribution des marchés.

Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager sur les principes suivants :

- **Définition des besoins et spécifications techniques pour l'ensemble de ses achats** :

La Ville s'engage à rechercher systématiquement, dans tous ses domaines de compétences, en amont de ses consultations ou achats directs les spécifications techniques les plus vertueuses en matière d'environnement. Elle s'engage à inscrire les formations spécifiques à la commande publique durable en formations prioritaires dans son plan de formation.

Elle impose aux prestataires, avec lesquels elle contractualise pour l'aider à élaborer des programmes ou des cahiers des charges, l'obligation de prise en compte du développement durable dans les spécifications techniques. Elle s'engage à mettre en place les outils de suivi de la bonne réalisation de ses spécifications.

La Ville recherche également les labels existants relatifs à l'objet de la consultation qu'elle souhaite engager et les impose dès lors qu'il n'empêche pas la mise en concurrence.

- Critères d'attribution dans le cadre des achats avec consultations adaptées ou formalisées

La Ville impose la prise en compte d'au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre. En cas de critère unique du prix, c'est le coût global qui est retenu (cycle de vie de l'achat réalisé).

La Ville s'engage quand cela est possible à valoriser les biens issus de réemploi ou comportant des matières recyclées.

La Ville est vigilante quant à la provenance de ses achats courants de fournitures et prestations avec la double préoccupation du maintien d'activités sur le territoire et de la part importante de pollution engendrée par les déplacements excessifs.

- Accès à tous à la commande publique

La ville s'engage à faciliter l'accès aux marchés publics aux petites structures, artisans, petites entreprises par la recherche d'un large allotissement, par une aide apportée pour l'accès aux plateformes numériques retrait et dépôt des offres ou pour la compréhension des exigences administratives, par l'engagement d'un traitement rapide des paiements.

Elle s'engage à simplifier autant que possible les formalités administratives et ne pas alourdir inutilement les dossiers à rendre.

La Ville participe à la diffusion des informations sur les labels existants en matière de développement durable.

La Ville poursuivra par ailleurs ses marchés réservés aux entreprises d'insertion du territoire, notamment Terre solidaire et Fibr'ethic.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** sur les principes cités ci-dessus.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS